

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Direction des Affaires Techniques

Direction de l'Environnement

Courtois Franck

Tél : 04 37 62 18 02

CONSEIL GENERAL

Réunion de novembre - décembre 2007

RAPPORT DU PRESIDENT

Commission :

.....
Rapport n° 415

OBJET : Rapport d'orientation pour une nouvelle politique en matière de développement durable.

Mes chers collègues,

L'environnement ne fait pas partie des compétences obligatoires des Départements. Préoccupé par ce sujet, le Département de l'Ain mène pourtant une politique volontariste, depuis plus de 15 ans, dans les domaines de la gestion de l'eau et des déchets, de la qualité de l'air et des espaces naturels sensibles.

Aujourd'hui, notre Assemblée doit passer à la vitesse supérieure pour tenir compte de nouvelles problématiques, comme l'accélération du changement climatique, la perte de biodiversité et la raréfaction des ressources en eau. Tous les experts s'accordent sur un réchauffement certain de la planète, du fait de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il s'agit essentiellement du CO₂ (dioxyde de carbone) et du méthane, directement liés à l'activité humaine. La même remarque peut être faite s'agissant d'une baisse globale de biodiversité et de raréfaction des espèces (20 à 30 % des espèces seraient menacées de disparition).

Dans ce contexte, notre Département doit prendre conscience de ces enjeux d'envergure planétaire. Notre politique ne doit pas être figée, et je souhaite la faire évoluer afin de la placer résolument sous le signe du développement durable. Celui-ci ne se limite pas à adopter un comportement respectueux de l'environnement mais l'objectif est bien d'assurer le développement de notre département dans toutes ses activités. Nous savons tous qu'un territoire n'est attractif pour les entreprises que s'il affiche un bon développement économique et une qualité de vie pour ses habitants. La politique que nous souhaitons développer doit donc permettre de maintenir la dynamique économique départementale sans nuire à la qualité de vie des habitants. Elle doit aussi préserver ce capital pour les générations futures.

Je souhaite aller encore plus loin dans notre approche du développement durable avec des mesures fortes et innovantes concernant des sujets aussi variés que l'habitat, les déplacements ou la biodiversité. Elles concordent en tout point avec les conclusions du Grenelle de l'Environnement que le Président de la République a présentées fin octobre 2007.

1- UNE EAU DE QUALITE



La qualité de l'eau fait partie de nos priorités, tout simplement parce nous devons fournir à chaque habitant de l'Ain une eau potable saine et pure. Le Département s'investit depuis 15 ans directement ou aux côtés des collectivités pour parvenir à cet objectif : disposer d'une ressource en eau suffisante, non polluée et assurer un assainissement efficace pour préserver les milieux aquatiques. Il soutient donc fortement la protection des 450 captages d'eau et évalue les performances des 430 stations d'épuration de l'Ain. Il veille à la qualité des 3 000 km de rivières et participe à la gestion de la ressource car l'eau devient un bien rare.

- **Un investissement direct du Conseil général : qualité et quantité**

- ❶ Depuis 10 ans, 150 000 € sont consacrés chaque année **au suivi des eaux superficielles et souterraines** pour suivre l'évolution quantitative et qualitative des rivières et aquifères de notre département.
- ❷ **Une étude de modélisation de la nappe de l'Ain** a été réalisée après la sécheresse de 2003. Cette initiative prolonge les efforts sur la basse vallée de l'Ain qui ont abouti au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, actuellement en action.
- ❸ **Une étude hydrogéologique de la région de la Dombes** a également été réalisée au cours des années 90.
- ❹ Notre département dispose **d'une vraie richesse écologique** qu'il faut valoriser : le récent inventaire des zones humides révèle que 9 % du territoire est couvert par des zones humides.

- **Un accompagnement fort des acteurs de l'eau : assainissement et préservation du milieu naturel**

La politique volontariste d'accompagnement des investissements des collectivités locales s'élève à 15 M€ par an.

Deux services d'assistance technique (SATESE et SATAA) ont été mis en place pour aider efficacement les collectivités dans leur mission d'assainissement. Les agents du Conseil général apportent un appui aux gestionnaires de stations d'épuration. Ils conseillent et suivent les dispositifs d'assainissement individuels pour que les eaux usées soient traitées dans de bonnes conditions.

Le Conseil général est également un partenaire incontournable des **contrats de rivière** (Reyssouze, Suran, Lange-Oignin, Veyle, pays de Gex, vallée inondable de la Saône, Seille, Albarine et basse rivière d'Ain). Celui de la Chalaronne, présenté au cours de cette session (rapport n° 408), sera signé en début d'année 2008. Il donne un coup de pouce à ces contrats pour des actions concrètes : restauration des berges, maintien de la végétation, qualité de l'eau, lutte contre les plantes invasives.

Pour limiter les nuisances liées aux activités économiques, le Département s'investit aux côtés de l'agriculture pour lutter contre les pollutions diffuses à travers la **mise aux normes des bâtiments d'élevages**, les actions en zones vulnérables aux nitrates, le programme Qualit'eau-Fertimieux, la gestion des prélèvements pour l'irrigation, la lutte contre les pollutions viti-vinicoles des caves de l'Ain. Deux actions spécifiques ont été menées dans l'industrie : l'étude pour la création d'une plate-forme de regroupement des déchets spéciaux et la participation au contrat Plastics Vallée pour la **réduction des déchets toxiques** en quantité dispersée.

Notre implication ne s'arrête pas aux frontières du département : notre Assemblée s'investit dans de nombreuses structures : le syndicat mixte Saône-Doubs, l'institution interdépartementale Territoire Rhône, le Symalim qui gère le Grand Parc de Miribel-Jonage, la Commission Internationale de Protection des Eaux du Léman, l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication qui, en plus de sa mission naturelle de lutte contre les moustiques, est gestionnaire de la réserve naturelle du marais de Lavours, et de la maison du marais, et sur le Rhône, avec la restauration écologique des îlons du Haut-Rhône (CNR).



Notre engagement pour la qualité de l'eau est fort. Je souhaite le poursuivre en faisant les propositions suivantes :

- Lancement, sous la maîtrise d'ouvrage départementale, d'un **schéma directeur de l'eau potable sur la partie « Est » de l'Ain**. Il vous est présenté au cours de cette session (rapport n° 402).
- Mobilisation du fonds de solidarité rurale de l'Agence de l'Eau notamment pour le **financement des travaux d'interconnexion et de sécurisation de la ressource en eau**, sur l'Ouest de notre département. L'étude stratégique par le Syndicat des eaux Dombes Saône a chiffré les travaux à réaliser d'ici 20 ans à 47 M€.
- **Encouragement à la création de nouveaux services publics d'assainissement autonome**. Pour amplifier encore notre effort dans le domaine de la protection des eaux superficielles et de l'assainissement des communes, deux initiatives dans le domaine de l'assainissement non collectif, sont très attendues par les acteurs locaux : dans l'Ain, 207 communes doivent encore créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour se préparer aux premiers contrôles liés à la loi sur l'eau qui débiteront au 31 décembre 2012. Je propose de financer à un taux de 20% ces nouveaux services initiés par les communes et intercommunalités, pour une période de 5 ans (2008 à 2012). Pour résorber les points noirs, une aide expérimentale serait apportée dans le cadre d'opérations groupées à la réhabilitation d'assainissement non collectif, sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

2. LA POLITIQUE DE GESTION RATIONNELLE DES DECHETS



Nous produisons chacun 360 kg d'ordures ménagères par an ! Avec une augmentation de 8 200 habitants par an, le département doit gérer ses déchets avec une vision prospective. Il n'a pas attendu le transfert de compétence de l'Etat pour s'impliquer dans l'organisation de la collecte et du traitement pour anticiper l'évolution des réglementations. Déjà en 1991/1992, nous remettons au Préfet de l'Ain le schéma départemental de collecte et de traitement des déchets. En 2000, nous avons porté et financé l'étude préalable pour la relance du plan des OM de l'Ain, qui a abouti au plan arrêté le 12 juillet 2002. Depuis le transfert de la compétence de l'élaboration, de la révision et du suivi de ce document au président du Conseil général (loi du 13 août 2004), la démarche a été entièrement reprise. Vous avez validé le plan révisé des déchets ménagers le 12 novembre dernier.

Le travail de terrain s'est bien sûr poursuivi pendant l'élaboration du plan avec **de multiples actions pour faciliter le tri et le traitement des déchets**. Avec la mise en place et l'extension de collectes séparatives, la création et l'aménagement de déchetteries, le développement des compostages collectifs, individuels, et de co-compostage, la mise en place de quais de transfert et de centres de tri, la création, l'aménagement et l'extension de centres de stockage, la réhabilitation de décharges et le traitement des fumées des unités d'incinération. **Depuis 7 ans, 10 M€, dont 6 pour le traitement des fumées des unités d'incinération, ont été consacrés à toute cette démarche.**

Nous avons également signé un certain nombre de conventions plus globales : la charte régionale de compostage avec l'ADEME et la Région afin de promouvoir un compost de qualité, le contrat territorial déchets avec le Smictom Saône Dombes et une convention annuelle avec l'ADEME pour la gestion des subventions aux collectivités ou encore la charte des déchets du BTP.

Nous avons mis en place un système unique en France **pour récupérer les épaves automobiles** qui polluent nos paysages. Depuis 2003, le Conseil général de l'Ain a signé des conventions avec les communautés de communes et le GIE *Epav'services* pour financer l'enlèvement de 300 à 400 véhicules abandonnés sur le domaine public. Ils sont récupérés et recyclés. De la même façon, nous nous associons au monde agricole pour **récupérer les produits phytosanitaires non utilisés et les bâches plastiques**.



Afin de prolonger cette action déjà forte, je vous propose de dynamiser la réduction à la source et le tri sélectif.

- Je vous propose ainsi d'aider les intercommunalités volontaires à la création **d'une vingtaine de nouveaux postes d'ambassadeurs du tri**, selon le taux applicable (20%) à nos aides à la gestion des déchets. L'objectif est de générer plus de gestes éco-citoyens dans la population pour atteindre l'objectif de 57 % de recyclage global en 2015 que nous nous sommes fixés dans le plan d'élimination des déchets, voté récemment.
- Pour **dynamiser la collecte et le recyclage des piles usagées**, des conteneurs de collecte seraient mis à disposition des collèges et des services départementaux. Une réflexion est déjà engagée avec un éco-organisme, le Scrélec. Les principaux de collèges ont très largement approuvé cette initiative.
- Pour réduire les déchets à la source, un rapport sur la **création d'une ressourcerie – recyclerie sur le bassin d'Oyonnax** vous est présenté au cours de cette session. Ce projet précurseur en Rhône-Alpes est un vrai projet de prévention de la gestion des déchets (rapport n° 416).

3. LES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET LA BIODIVERSITE



La protection des espaces naturels sensibles a un coût qui ne fait pas toujours partie des priorités des collectivités locales. La protection de notre patrimoine naturel ne doit pourtant pas être laissée de côté. La faune, la flore, les paysages de l'Ain font partie de l'image de marque que nous défendons, l'Ain, un département où « il fait bon vivre ». Depuis fin 2003, les crédits de la taxe sur les espaces naturels sensibles nous permettent de disposer de **fonds dédiés à la protection, la gestion et la valorisation des espèces et espaces naturels**.

A ce jour, plus de 2,1 M€ ont été affectés à des initiatives de porteurs locaux qui illustrent la biodiversité de l'Ain :

- un partenariat global avec le CREN (Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels) sur les 32 sites qu'il gère dans l'Ain, et avec le Conservatoire botanique alpin pour la réalisation de l'inventaire « flore et habitat »,
- le financement de la restauration de la ripisylve (boisement en bord de rivière) des syndicats de cours d'eau,
- le financement d'actions plus emblématiques localement : restauration des cours d'eau phréatiques des Vouards sur Talissieu et Béon, l'action «chevaux tarpans du Bugey» sur le plateau d'Hauteville...,
- la protection des milieux karstiques,
- la contribution au financement des espaces déjà protégés : réserve du marais de Lavours, réserve de la haute chaîne du Jura, site classé de la grotte de Corveissiat,
- le maintien du pastoralisme sur la commune d'Hostiaz ou avec la Société d'économie montagnarde,
- des actions de gestion des espèces (programmes Interreg sangliers et cerfs, étude de l'impact écologique du cygne tuberculé en Dombes),
- ...

Notre assemblée finance aussi le syndicat mixte du Parc naturel régional (PNR) du haut-Jura qui contribue, entre autres, à la protection des espaces naturels du massif.

Propriété du Département, la réserve de la Dombes, valorise dans le prolongement du parc des Oiseaux de Villars-les-Dombes, sur 400 hectares, des milieux naturels diversifiés. Elle constitue un outil adapté à leur gestion et préservation au quotidien. C'est l'une des zones humides les plus connues de l'Ain. L'inventaire des zones humides de plus de 1 000 m² réalisé récemment est éloquent : 9% du territoire départemental sont couverts par de telles zones dont les intérêts

écologiques, hydrauliques et paysagers sont indéniables. Pour que cet inventaire ne reste pas dans les placards, le Conservatoire régional des espaces naturels a déjà commencé à « travailler » sur ces zones pour les gérer et les valoriser, en plein accord avec les acteurs locaux.

Nouveautés



L'objectif que nous pourrions nous fixer dans ce domaine est de créer et pérenniser des « trames vertes » d'espaces naturels, telles que le préconise le Grenelle de l'Environnement.

Grâce aux fonds de la TDENS, je vous propose donc de renforcer notre action dans 3 directions :

- Soucieux de maintenir la biodiversité unique et inhérente à la Dombes, je souhaite mettre en place, rapidement, un groupe de réflexion associant les élus et acteurs locaux, sur l'avenir de ce territoire. Il sera chargé notamment d'examiner les problématiques telles que Natura 2000 ou **la procédure de PNR (Parc naturel régional)**. La Réserve de la Dombes qui représente 400 hectares de propriété du Département pourrait servir de « zone test » à une démarche plus large.

- Sur les zones où un consensus local existe, je vous propose de **financer à 40% la restauration et la mise en valeur de ces milieux identifiés dans notre inventaire des zones humides**. Ce taux d'aide doit inciter la conservation et la valorisation de ces sites.
- Dans son prolongement, j'estime qu'il faut **définir des zones de préemption**, en accord avec les communes, pour pouvoir intervenir sur le foncier là où la biodiversité est menacée. Le CAUE travaille dans le même esprit. Il envisage la réalisation d'un document de conseil, à mettre à la disposition des collectivités, pour les aider à concilier urbanisme et paysages naturels.
- **Une autre ambition** serait la promotion de « **routes départementales durables** » pour concilier environnement et infrastructures. Nous allons systématiser les actions de protection de la petite faune en bords de route contre les écrasements (batraciens...), et la gestion raisonnée de la fauche des accotements en Dombes pour protéger les nichées. Le service des routes va poursuivre l'utilisation raisonnée des herbicides et la recherche de solutions alternatives. En 2006, il a pu réduire à 2 500 litres les herbicides (dont la moitié de glyphosate) pulvérisés sur le bord des routes départementales. C'est un des axes très forts des objectifs du Grenelle de l'Environnement.
- Enfin, pour associer les jeunes et les sensibiliser, le dispositif « adopter notre patrimoine culturel » sera élargi au patrimoine naturel.

4 – LA LUTTE CONTRE L'EFFET DE SERRE



Un air respirable et un climat supportable, tels sont les enjeux que nous devons avoir à l'esprit même si notre département ne compte pas de grosse concentration urbaine.

Le Conseil général finance déjà deux structures, qui surveillent et informent sur la **qualité de l'air** que nous respirons. 50 000 € sont versés à l'association « l'Air de l'Ain et des pays de Savoie » qui intervient pour la quasi-totalité de notre département et 23 000 € au comité pour la protection de l'atmosphère en région lyonnaise, pour une quinzaine de communes de la Côtée de l'Ain.

Pour favoriser le développement des énergies renouvelables, le Conseil général s'est naturellement tourné vers **la filière bois**, très active dans l'Ain. Chaque année, nous finançons les structures représentatives qui contribuent à l'essor économique de ce secteur d'activité : Fédération interprofessionnelle du Bois 01 (FIB 01), Centre régional de la propriété forestière Rhône-Alpes (CRPF), Groupement de sylviculteurs Bresse–Dombes–Revermont, programmes européens Interreg 3A et 3B, en relation avec les énergies renouvelables.

Pour soutenir la filière bois, nous avons, je vous le rappelle, fait le choix **d'équiper en chaufferie bois les futurs collèges de Ceyzériat et de Péron.**

Notre Assemblée appuie également la **mise en place de chaufferies bois** destinées à desservir certains équipements communaux : Le Poizat, Drom, Rignieux-le-Franc ou plus récemment, Cormaranche-en-Bugey en ont bénéficié. Un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois et une co-génération gaz à Hauteville-Lompnès a été aidé.



Nouveautés

Le logement et les transports constituent de vrais enjeux en terme de développement durable et d'émissions de gaz à effet de serre puisque ces 2 secteurs représentent, en France, plus de 50 % des émissions. Ils ont fortement augmenté depuis 1990. Aussi, je vous propose d'initier des actions fortes dans ces 2 domaines identifiés comme prioritaires au Grenelle de l'Environnement.

Je souhaite favoriser l'habitat écologique dans la construction, en réduisant la consommation d'énergie des bâtiments.

Dès 2008, les bailleurs sociaux seront incités à intégrer dans tous leurs projets des **systèmes économes en énergie dans le cadre de nos subventions à la création de logements** (1 000 logements/an) L'objectif est de tendre vers une consommation de 50 kwh/m² par an contre 230 en moyenne aujourd'hui. Cette démarche s'inscrira, à court terme, dans le cadre de nos subventions existantes pour l'aide à la pierre. Nous verrons s'il convient, dans les mois à venir, de réévaluer nos subventions pour tenir compte de ces critères écologiques.

Le Conseil général donnera l'exemple :

- la réalisation en **Haute Qualité Environnementale - HQE** (cf. en annexe la fiche sur ce thème) de toutes les nouvelles constructions initiées par le Département malgré un surcoût de 10 à 15 % par projet,
- l'incitation des collèges à économiser l'énergie par des mécanismes financiers.

Ma deuxième proposition serait de faciliter le déplacement à vélo et limiter les nuisances du transport routier.

Limitation de l'utilisation des véhicules classiques utilisant les énergies primaires avec les mesures suivantes :

- mise en ligne d'un site internet départemental relatif au covoiturage,
- achat de véhicules propres pour les besoins des services départementaux : deux voitures dès 2008,
- incitation à la mise aux normes des cars des prestataires de transport du Conseil général,
- financement d'un projet de « recherche et développement » d'un pôle de compétitivité (tel que Lyon Urban Trucks ou autre), si une entreprise de l'Ain s'associe à un projet de R&D lié aux véhicules propres.



Développement d'une politique vélo

La direction des routes intégrera dans les travaux :

- Hors agglomération, lors de la construction de nouvelles RD ou à l'occasion de restructurations importantes, si la commune ou l'EPCI souhaite réaliser une voie cyclable en site propre, l'acquisition foncière de 3 mètres sera effectuée par le Département.
- Lors du renouvellement des couches de roulement, une surlargeur de 0,80 mètres sera réalisée systématiquement.



- Le régime d'aides adopté pour la véloroute du Léman à la mer (taux d'aide de 30% et dépense maximale de 35 000 €/km) sera étendu aux autres projets : voie bleue de la Saône, voie des salins du Midi, ancienne voie ferrée de Villebois... comme souhaité dans le 3^{ème} schéma du développement du tourisme et des loisirs (rapport n° 413). L'adhésion à l'Association des Départements Cyclables semble enfin incontournable dans un but d'échanges d'expérience (rapport n° 406).

5 – L'AGRICULTURE DURABLE ET L'ALIMENTATION



L'agriculture départementale a déjà intégré les problématiques environnementales. Nous le constatons à travers nos multiples partenariats. La poursuite d'une politique d'agriculture durable reste dans notre logique d'action sur le long terme. Voici les nouvelles initiatives.



Filière bio et encadrement du drainage

- apporter un soutien accru à la filière « bio » dans l'Ain (rapport n° 411),
- proposer, dès la rentrée de septembre 2008, des produits « bio » dans les cantines des collègues,
- pour rendre compatible la protection des zones humides et le développement agricole, les aides au drainage seront conditionnées au respect de la Charte du drainage signée avec la profession agricole.



La durabilité de l'agriculture passe aussi (rapport n° 411) :

- par une gestion de l'eau raisonnée et de ses impacts sur l'eau (programme d'actions dans les bassins de la Veyle, Chalaronne et Reyssozue),
- par une gestion raisonnée des énergies (aide au CEDAA – Centre d'Expérimentation et de Développement Agricole), afin de tendre vers l'autonomie énergétique des exploitations agricoles.

6 – LA GOUVERNANCE ECOLOGIQUE



Pour assurer la réussite des politiques environnementales, il me paraît essentiel de sensibiliser et d'éduquer les jeunes et d'impliquer le monde associatif.

Ces dernières années, diverses initiatives ont été aidées et valorisées dans le domaine de la pédagogie à l'environnement des générations futures : Cdrom de l'ONC sur les oiseaux dombistes, mallette pédagogique sur le milieu karstique unique en France par l'Agek, et une bande dessinée sur la Veyle. Chaque année, une enveloppe d'aides est attribuée aux associations suivantes : Frapna Ain, Hélianthe, centre de soins des oiseaux sauvages, connaissance de la flore de l'Ain, Afeda (association française d'étude des ambrosies)... Un rapport est proposé au vote de l'Assemblée lors du BP 2008 (rapport n° 406). Parmi elles, la Frapna et Hélianthe réalisent des animations sur le thème de l'eau, des déchets et de l'énergie auprès des élèves des classes de 6° / 5° des collègues.






Pour aller plus loin, je vous propose la mise en place d'un comité consultatif de l'environnement et du développement durable.

Constitué d'une vingtaine de personnes, élus, personnalités et scientifiques reconnus pour leurs connaissances en matière d'environnement, il serait le conseil de nos politiques dans le domaine du développement durable. Il comporterait une formation plénière mais pourrait aussi se réunir en formation restreinte.

L'ensemble de ces mesures, dans une première approche, montre une implication financière, en 2008, de 2 407 250 € dont 1 492 000 € de crédits nouveaux.

En conclusion, je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir :

- me donner acte de cette communication,
- valider ces propositions et donner délégation à notre Commission permanente pour définir le contenu et les modalités précises d'application pour :
 - l'aide à la création de nouveaux Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;
 - l'aide à la réhabilitation des assainissements non collectifs ;
 - l'aide à la création de nouveaux postes d'ambassadeurs de tri ;
 - la collecte et le tri des piles et m'autoriser à signer une éventuelle convention avec l'éco-organisme ;
 - la définition de zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles et donner délégation à la Commission permanente pour les approuver ;
 - la définition du programme « routes départementales durables » ;
 - le dispositif « adopter notre patrimoine naturel » ;
 - le principe de la HQE pour toutes les nouvelles constructions initiées par le Département ;
 - l'incitation financière des collèges à économiser l'énergie ;
 - la participation financière à un projet de « recherche et développement » lié aux véhicules propres dans le cadre d'un pôle de compétitivité ;
 - l'approbation du programme 2008 d'aménagements cyclables ;
- approuver le taux de 40 % d'aide pour la restauration et la mise en valeur des zones humides, inscrites à notre inventaire des zones humides et donner délégation à la Commission permanente pour attribuer les aides ;
- étendre le régime d'aides à la véloroute du Léman à la Mer aux autres véloroutes – voies vertes, et donner délégation à notre Commission Permanente pour attribuer les aides ;
- créer un site internet de covoiturage ;
- acheter, dès 2008, deux véhicules propres pour les besoins des services départementaux ;
- demander aux bailleurs sociaux dans le cadre des aides à la pierre, d'intégrer, dès maintenant, pour tout nouveau logement, la prise en compte des critères écologiques pour atteindre une consommation énergétique de 50 kwh/m² par an ;
- lancer une initiative sur la Dombes et m'autoriser à réunir un groupe de réflexion ;

- 
- m'autoriser à former le comité consultatif de l'environnement et du développement durable et donner délégation à la Commission permanente pour en définir la composition ;
 - voter un crédit de 1 492 000 € pour financer l'ensemble de ces nouvelles mesures.

Le président du Conseil Général,

Annexe : Fiche technique sur le label :

Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.)

C'est la dénomination française de l'architecture écologique : elle inscrit le projet dans une perspective de développement durable mais prend également en compte les enjeux relatifs à la santé et au confort des habitants.

Pour un bâtiment, la Haute Qualité Environnementale est une démarche qui vise à maîtriser les impacts d'une opération de construction et/ou de réhabilitation sur l'environnement extérieur mais également créer un intérieur sain et confortable.

Elle fonctionne comme un système global défini par 14 cibles.

Il n'est pas nécessaire que toutes ces cibles soient atteintes mais il faut que les objectifs soient excellents pour plusieurs d'entre elles.

La dénomination H.Q.E. couvre l'ensemble du cycle de vie du bâtiment : mise en œuvre, exploitation, maintenance et déconstruction.

Les **14 cibles** définies sont les suivantes :

- **Maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur**
 - o Eco-construction
 - Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat
 - Choix intégré des procédés et produits de construction
 - Chantier à faible nuisance
 - o Eco-gestion
 - Gestion de l'énergie
 - Gestion de l'eau
 - Gestion des déchets d'activité
 - Gestion de l'entretien et de la maintenance
- **Créer un environnement intérieur satisfaisant**
 - o Confort
 - Confort hygrométrique
 - Confort acoustique
 - Confort visuel
 - Confort olfactif
 - o Santé
 - Qualité sanitaire des espaces
 - Qualité sanitaire de l'air
 - Qualité sanitaire de l'eau.

7 cibles concernent la préservation de l'Environnement, et 7 autres, la qualité de vie des habitants. La démarche s'appuie sur un référentiel technique avec 3 niveaux de performance :

- de « base » = performance minimale attendue ;
- « performant » ;
- « très performant.

Le maître d'ouvrage, pour avoir le label HQE, doit respecter au moins 3 cibles « très performant », au moins 3 cibles « performant » et le reste « de base », cad, la pratique courante.

Cette démarche est donc parfaitement intégratrice du cycle de vie du bâtiment.

Des audits réguliers sont réalisés, régulièrement, pour vérifier le respect des « cibles » évoqués ci-dessus.

